

AGROFORESTERIE

Parcelle pilote à la Font de Mai, Aubagne Réunion 3 - Compte-rendu- 10/02/16

Présents :

Clément GARNIER (Forêt Modèle de Provence), Daniele Ori (AGROOF), André GORLIER (service environnement-forêt, ex-CAPAE/Métropole), Philippe PINTORE (service environnement-forêt, ex-CAPAE/Métropole), Bernard BAUDIN (maraîcher retraité, élu chambre d'agriculture), Olivier POURTAL (maraîcher bio), Martine THEROND (service agriculture, ex-CAPAE/Métropole), André VILLENEUVE (service aménagement du territoire, Chambre d'agriculture), Mr Pardanaud Joseph, (producteur de safran)

Excusé :

François VEYRIER (Technicien CETA du Pays d'Aubagne), François WARLOP (GRAB), Jérôme Laplane (maraîcher bio), Magali BERTORA (Pépinière du gourmand)

1. Introduction

Rappel

Ce projet agroforestier se veut un « prototype » à valeur démonstrative pour être dupliqué par les maraîchers locaux. Même si le contexte (gestion publique) n'est évidemment pas le même que sa vocation (ferme conventionnelle), l'idée est d'y simuler les mêmes contraintes technico-économiques. Par conséquent, la collectivité accepte de prendre le risque inhérent à cette expérimentation. Cela implique aussi naturellement que le but n'est pas de créer un arboretum. Par opposition, il faut concevoir un verger type reproductible.

La trame de fond est de tester le système agroforestier du type « arbo-maraîcher » le plus économe possible en eau tout en étant viable économiquement.

Contexte

Sur le site de la « plaine », les lignes culturales (orientation, structure) ont déjà été dessinées et en décembre 2015, une plantation d'une haie composite sur les bordures a été réalisée. Cette haie a été réalisée avec des essences locales. Elle a pour objectif de réduire l'effet du mistral et par ailleurs de développer la biodiversité en lien avec les futures cultures. Pour l'instant, aucun problème (dégradation de sangliers par exemple) n'a été constaté.

Objectifs de la réunion

- Sur la base de la liste préalable d'essences déjà posée, valider les essences de fruitiers à installer sur les deux zones (« plaine » et « restanque »), la zone dite de plaine, leur disposition sur le site, ainsi que leur nombre respectif et par variété et type de plantations (porte-greffe, scion, semis-direct)
- Valider les bases de l'itinéraire technique arboricole

2. Choix variétaux

Objectifs/contraintes

Les variétés choisies doivent au mieux répondre à ces objectifs :

- relative rareté locale pour quelques essences qui pourraient être testées
- bon rendements (en prenant notamment en compte les capacités pédoclimatiques locales)
- rentabilité (en prenant notamment en compte les coûts de la main d'œuvre locale)
- échelonnement des récoltes (précoces, intermédiaire, tardifs)
- rusticité (exigé par le bio)
- capacité à tirer des apprentissages généralisables : nombre effectif minimal par espèce (15 sujets) et nombre d'essences limité à sept (abricotier, cerisiers, pruniers, pécher, jujubier, plaqueminer, figuier) dans la « plaine »
- disponibilité locale des porte-greffes, scions et noyaux (Mme M BERTORA ?, pépiniériste d'Aubagne nous fournira les végétaux)
- volonté de tester le semis-direct (pertinence en bio, pour la rusticité, l'enracinement en profondeur permettant une meilleure résistance à la sécheresse...)
- maximiser l'ensoleillement tout en minimisant l'impact négatif de vent trop fort : disposition des espaces en fonction de leur hauteur sur pied par rapport à l'axe solaire et l'orientation du vent (sens de la vallée)

Cela implique que le pommier soit éliminé de la liste puisque pas assez rare Cette essence sera toutefois essayée sur la zone restanque à partir de porte greffe de pommier sauvages récoltés dans le massif de la Ste Baume. De même pour l'amandier et le pistachier qui exigent trop de travail manuel ou d'investissement (mécanisation et outils de transformation) pour être rentables.

Tableau synthétique

Localisation	Essences	Nombre	Disposition ligne n°	Variétés	Saisonnalité	Type de plantation
« Plaine »	abricotier	15	7 et 8	Franc de semis Manicot myrobolan	5 précoces (2/scions, 2/greffes, 1/semis) // 5 intermédiaires // 5 tardifs	Pour chaque espèce : - 6 porte-greffes - 6 scions -3 semis-direct
	cerisiers	15	Lignes 9-11	ste lucie		
	pruniers	15	3-5	myrobolan		
	pécher	15	1-2	GF 677		
	figuier	?	11 et 12	Scions à choisir entre les recommandations sur GRAB et les disponibilités de la pépiniériste		
	jujubier	?4	12			
plaqueminer	?4	11				

Restanque	Non encore déterminé
-----------	----------------------

Il est à noter qu'entre les bouts des lignes 1-2-3-4-5 et la ligne 9, il y aura à terme des arbustes à baies permanents : cassis, groseillier, framboisier. De même sur la ligne 10, en intervalle avec les cerisiers, ces arbustes seront temporaires, car une fois les arbres à maturité, ils gêneront les travaux d'entretien.

Itinéraire technique :

Travail du sol : Il va y avoir prochainement un décompactage par sous-solage ou par une tractopelle. Affaire à suivre pour la suite des cycles culturaux.

Paillage : Il faudra idéalement 100L/arbre (= 1m³ /10arbres). Affaire à suivre.

Amendement : pour l'instant, rien à faire. Affaire à suivre une fois les arbres implantés pour leur développement.

Irrigation : en raison de l'ouverture du site (manque de clôture), le risque de se faire voler les équipements amène à choisir la solution manuelle pour l'année 2016. Affaire à suivre pour les années à venir.

Certification biologique : Olivier POURTAL et Martine THEROND se charge de se renseigner sur la procédure auprès de l'organisme certificateur ECOCERT. Ce devrait être un coût d'environ 750€/an.

3. Suite pour la conception du projet

Il reste à :

- détailler l'itinéraire technique
- choisir les greffons (greffés en août prochain)
- faire la disposition exacte de chaque variété, en fonction de la densité (entre 4 et 8m sur les lignes (selon l'espèce) sur 12m entre ligne)

Prochaine étape : Planter les porte-greffes mardi matin 23/02/16 à partir de 9h30.

Annexe

Hauteur des arbres :

X X X X X Cerisier
 X X X X figuier
 X X X Prunier
 X X X Plaqueminier
 X X pêcher
 X X Jujubier
 X Abricotier

